
Thierry Couzin

POUR QUELLE TRADITION SOCIALE? LES CODES NOIRS
ET LES RUPTURES DES RÉVOLUTIONS EUROPÉENNES.
ESSAI D'HISTORIOGRAPHIE COMPARÉE

Les Codes Noirs français de 1685 et espagnol de 1784 présentent des différences notables quant à l'appréhension de l'esclavagisme en Amérique qui tiennent à l'omniprésence de l'Etat dans les affaires coloniales françaises, dans la mesure où l'autonomisation du politique fut un effet de l'édit de tolérance d'Henri IV de 1598, tandis que dans la péninsule ibérique l'empreinte du creuset de la Réforme catholique sur la législation fut plus marquée¹. L'héritage supposé de l'exclusion de la péninsule ibérique hors de l'Europe du progrès² va être remis en cause par les révolutions de 1789 et de 1848, dont la réception fut différenciée en Europe du sud-ouest et produisit des effets sur l'achèvement des nations. Se posa donc ainsi la question de la construction du droit et de ses répercussions sur l'économie. En France celle-ci se posa dans les termes de la Révolution française depuis l'abolition des corporations par la loi Le Chapelier de 1791³ et le lancement des expositions nationales manufacturières en 1798 qui présida à la sécularisation du temps⁴. De son côté, l'Espagne souffrit de la suppression du pacte colonial en 1797 qui jusqu'alors lui avait réservé le monopole des échanges avec les vice-royautés américaines⁵, tandis que le Portugal, depuis le ministère Pombal, vivait à l'anglaise, et l'originalité de ce pays fut d'avoir prit le modèle jacobin pour gouverner en perpétuant la maison de Bragança⁶. Une sorte de contre-coup des réalités de l'échange inégal d'un bord à l'autre de l'Atlantique rejoignent l'idée de l'invention d'une tradition sociale dans le premier XIXème siècle⁷.

¹ T. Couzin, *Un chapitre d'histoire intellectuelle*, «Recherches Régionales», 2008, 190, pp. 2, 12 et 15-21.

² E. Lourenço, *L'Europe introuvable. Jalons pour une mythologie européenne*, Métailié, Paris, 1991, pp. 57-73.

³ A. Soboul, *La Révolution française*, Gallimard, Paris, 1982, pp. 216-217.

⁴ D. S. Milo, *Trahir le temps*, Les Belles Lettres, Paris, 1991, pp. 29-62.

⁵ P. Chaunu, *Histoire de l'Amérique latine*,

PUF, Paris, 1979, pp. 65-68.

⁶ J. G. Da Silva, *Que pouvaient les Portugais apprendre de la Révolution française? Une question à l'Histoire*, dans *La Révolution française vue par les Portugais*, Colloque, Fondation Calouste Gulbenkian, Paris, 1990, pp. 57-65.

⁷ E. J. Hobsbawm, T. Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge University press, Cambridge, 1983, pp. 1-14.

L'interprétation de la Révolution française est périodiquement revue depuis son déclenchement en 1789. Les contemporains l'ont façonné avant que les historiens ne la remettent en question à la Restauration. Tandis que le qualificatif de "bourgeois" apparut chez une génération d'hommes qui avaient vécu leurs jeunes années sous la Révolution et l'Empire: François Guizot, Augustin Thierry, Adolphe Thiers, François Mignet et Victor Cousin; les transformations de la société industrielle dans les années 1840 provoquèrent l'émergence d'un milieu ouvrier et de sa représentation internationaliste. Le concept "d'illusion héroïque", appliqué à l'œuvre de Karl Marx, opéra un trait d'union entre les révolutions de 1789 celle de 1830 du point de vue de la conscience qu'ont pu en avoir les protagonistes⁸. C'est Londres qui devint le lieu de ralliement, aussi bien l'italien Giuseppe Mazzini, que des Allemands, Karl Marx et Friedrich Engels, qui, fort du contact avec les Britanniques Stuart Mill et Charles Dickens, constituèrent la base des mouvements qui aboutiront à la formation du parti communiste en 1847⁹. La réécriture de l'histoire est à la base même de toute historiographie, parce qu'il y a des temporalités qui échouent à trouver leur espace propre et que les points de départ de nouvelles structures dépendent des innovations que l'on ne peut dire qu'a posteriori réussies¹⁰. Ainsi le centenaire de la Révolution française en 1889 fut-il à l'origine de nombreux travaux historiques, puisqu'en 1891 fut créée la première chaire sur la période confiée à Alphonse Aulard, et la France fit coïncider l'événement avec le cadre de l'exposition universelle au cours de laquelle fut inaugurée la tour Eiffel. Lors du bicentenaire des échanges très vifs opposèrent Michel Vovelle et François Furet sur la question de savoir si la Révolution française avait encore quelque chose de subversif à transmettre aux opprimés, ou bien si elle avait pris fin avec la période d'apaisement qui prévalut avec les institutions de la III^{ème} République en 1880, qui fut également la période au cours de laquelle ses enseignements devinrent un enjeu scolaire dans la formation du citoyen¹¹.

La colonisation appartient à ces époques controversées qui mobilisent l'attention des historiens. Elle a été d'abord pensée dans ses cadres nationaux avant que la *World history* américaine ne conduise à étudier d'abord les pays riverains de l'Atlantique puis par la réin-

⁸ K. Holzapfel, M. Zeuske, *L' "illusion héroïque". Karl Marx et les révolutions de 1789 et 1830*, «La Pensée», 1986, 1, pp. 18-29.

⁹ S. Mastellone, "Northern Star", *Fraternal Democrats e Manifest der Kommunistischen Partei*, «Il Pensiero Politico. Rivista di storia delle idee politiche e sociali», 2004, 1, pp. 32-59.

¹⁰ K. Pomian, *L'histoire des structures*, dans J. Le Goff (dir.), *La nouvelle histoire*, Gallimard, Paris, 1988, pp. 131-134.

¹¹ E.J. Hobsbawm, *Aux armes, historiens. Deux siècles d'histoire de la Révolution française*, La Découverte, Paris, 2007, pp. 79-102.

roduction de la notion d'Empire les interrelations entre des espaces désignés sous le nom d'*Atlantic history*¹². Les hommes du XVI^{ème} siècle ont pu voir dans la découverte de l'Amérique le continent engloutie par un déluge qui portait son nom le peuple disparu des dix tribus d'Israël. L'Atlantide tenait son origine de l'opposition entre le vrai et l'imaginaire issue de l'interprétation platonicienne du récit d'Hérodote, d'après lequel quelques neuf mille ans avant Solon les Athéniens auraient livrés bataille aux guerriers de la grande île située au-delà des colonnes d'Hercule. A l'époque hellénistique, le problème devint de lier dans un même destin à la fois de Moïse et de la guerre de Troie. Au 1^{er} siècle Flavius Josèphe tint le raisonnement qu'Hérodote parla des Juifs en quelque sorte par omission, puisqu'il raconta que les Syriens et les Palestiniens étaient circoncis, or seul les Juifs se livraient à cette pratique. Parmi les apologistes du christianisme c'est Eusèbe de Césarée qui rappela au IV^{ème} siècle dans son "Histoire ecclésiastique" que c'est l'incarnation qui était dépositaire de l'alliance divine et par conséquent il respectait l'existence des Grecs et des Romains mais sous la domination du peuple de Dieu¹³. Il fallait savoir si l'Amérique constituait un lieu de rédemption ou bien de damnation et à ce propos se posa la question de la langue que l'on disait alors naturelle et qui appartient aux origines de la langue parfaite¹⁴. Ainsi sur la vague de la Réforme protestante, les nations émergentes de l'Atlantique nord en revendiquèrent l'héritage: Allemands et Américains étaient les fils de Japhet, fils de Noé et père de Prométhée¹⁵.

La bipartition du monde au bénéfice des pays hispaniques par le traité de Tordesillas de 1494 réserva aux Lusitaniens le Brésil. S'il fallait donner du Portugais un caractère général on devrait alors compter avec le brassage ancien de populations mozarabe et chrétienne, sa mobilité précoce, et son adaptation aux climats divers. Toute chose qui à y bien regarder corrigea par le pragmatisme les excès de l'esprit militaire et religieux dans la formation du Brésil tels qu'il se montraient à la diète du Bahia des Vice-Rois¹⁶. Les Portugais tenant déjà les ports de Ceuta, Tanger et Mazagan, mais la défaite du roi Sébastien dans entreprise de conquête du Maroc échoua en 1578 eut pour effet

¹² C. Vidal, *La nouvelle histoire atlantique. Nouvelles perspectives sur les relations entre l'Europe, l'Afrique et les Amériques du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle*, «Revue internationale des livres et des idées», 2008, 4, pp. 23-28.

¹³ P. Vidal-Naquet, *L'Atlantide et les nations*, dans Id., *La démocratie grecque vue d'ailleurs. Essais d'historiographie ancienne et moderne*, Flammarion, Paris,

1990, pp. 139-140.

¹⁴ U. Eco, *La recherche de la langue parfaite dans la culture européenne*, Gallimard, Paris, 1996, p. 436.

¹⁵ P. Vidal-Naquet, *Hérodote et l'Atlantide*, dans *Vème Congrès international des Lumières*, Pise, 1979, p. 50.

¹⁶ G. Freyre, *Maîtres et esclaves. La formation de la société brésilienne*, Gallimard, Paris, 1974, pp. 32-33 et 75.

direct d'affaiblir l'Etat jusqu'à son annexion par la Castille en 1580¹⁷. Reste que le prince caché devint le symbole de la grandeur déchu, ce qui ne fut sans doute pas sans conséquence sur la révolution qui aboutit en 1640 le Portugal à retrouver son indépendance¹⁸. Les difficultés spirituelles dans les pays hispaniques ne furent pas une entrave au catholicisme et préparèrent même le transfert graduel de l'utopie de la Terre Sainte vers le Nouveau Monde. En 1511 l'usage massif de la conversion des morisques au christianisme dans le royaume de Grenade pris la forme légale du parrainage et la transmission du prénom était d'un usage courant qui laissait libre aux nouveaux convertis de pratiquer le rite qui bon leur semblait¹⁹. Au Portugal encore en 1516 la limite entre les nouveaux chrétiens marranes et les juifs, ou les catholiques demeurait dans les activités marchandes très subtiles et le goût de la propriété foncière, était une sorte de réhabilitation pour toute la profession²⁰. Dans les années 1560 parmi les soldats espagnols des présides d'Afrique du Nord les recompositions religieuses ne correspondaient pas aux réalités d'une frontière elle aussi très ténue. Affamés dans les présides d'Oran, le Penon de Velez, Larache ou de La Marmora, ils reniaient leur foi, s'enrôlaient comme janissaires, puis revenaient spontanément devant les tribunaux inquisitoriaux de Murcie, Grenade et Séville, pour obtenir une absolution facilement accordée²¹. Or, en Amérique, plus qu'ailleurs, les hommes furent les héritiers de l'histoire européenne parce qu'il s'est agit de créer et d'élargir le vieux monde d'où ils venaient²².

Bartolomé Las Casas fut la première personne à être nommée prêtre à Saint-Domingue en 1513 pour lequel les Indiens réunissaient tous les caractères de l'innocence²³. Dans son préambule le Code Noir carolin de 1784 s'employait encore à constater la décadence de l'île de Saint-Domingue tant sur le plan économique que moral, et dans cette perspective considérait de l'intérêt tant pour l'humanité que pour la

¹⁷ L. Valensi, *Fables de la mémoire. La glorieuse bataille des trois rois*, Seuil, Paris, 1992, pp. 18-22.

¹⁸ J.F. Schaub, *La crise hispanique de 1640. Le modèle des "révolutions périphériques" en question*, «Annales H.S.S.», 1994, 1, pp. 219-239.

¹⁹ B. Vincent, *Les morisques et le parrainage au XVIème siècle*, dans A. Redondo (ed.), *Les parentés fictives en Espagne (XVIème-XVIIème siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1988, pp.79-85.

²⁰ J.G. Da Silva, *Stratégie des Affaires à Lisbonne entre 1595 et 1607. Lettres marchandes des Rodriguez d'Evora et Veiga*, Armand Colin, Paris, 1956, pp. 20-21.

²¹ B. Bennassar, *Conversion ou reniement? modalités d'une adhésion ambiguë des Chrétiens à l'Islam (XVI-XVIIème siècles)*, «Annales H.S.S.», 1988, 6, pp. 1363-1364.

²² A. Melquiond, *Les Méditerranéens créateurs d'Etats hors la Méditerranée. Langues et cultures méditerranéennes en Amérique et dans la colonisation en général après le XVème siècle*, Mémoire de DEA, José Gentil Da Silva (dir.), Université de Nice-Sophia Antipolis, 1992, p.3.

²³ B. Las Casas, *Très brève relation de la destruction des Indes (1552)*, R. Fernandez Retamar (ed.), La Découverte, Paris, 1996, 153 p.

civilisation de gouverner les gens dont les bras vigoureux servaient la félicité de l'Empire; pour ce faire il allégeait dans la mesure du possible le joug qui pesait sur leur condition par une éducation semblable à ceux que la nature a fait semblable à nous et que devrait leur prodiguer leurs maîtres, économes et ministres du culte. La section première de cette première partie considérait la religion comme la pierre angulaire de tout bon gouvernement des esclaves comme des Noirs libres, puisque tous avaient part à la même lumière, en précisant sans ambages que les rites africains provenant du fait que ceux qui les pratiquaient avaient été arrachés de leur patrie en pleine maturité, devaient être instruit dans la religion catholique en tenant compte de la diversité des castes et des pratiques. Par ailleurs il était interdit aux maîtres de faire travailler leurs esclaves aux champs ou à la manufacture sucrière les dimanches et jours fériés afin qu'il puisse être occupé à travailler leur lopin de terre privé²⁴. Quoique d'après l'opinion des contemporains l'esclavage américain devait être réglé par la législation romaine, il nous faut quelque peu replacer cette pensée dans le temps. Au haut Moyen Âge, avec le développement du christianisme, l'esclavage des peuplades germaniques installées sur le *limes* romain prit fin et la ligne de partage se déplaça au-delà de l'Elbe dans les pays d'Europe centrale et orientale²⁵. Avec ce changement, c'est tout une conception du droit naturel qui résista à l'influence du juriste hollandais Grotius parce que l'invention du droit naturel était le fait d'une part du *dominium universale* de la romanistique, et d'autre part du *dominium altum* de la théologie et du droit canonique²⁶. Aussi le Code Noir espagnol affirmait dans la seconde partie consacrée à l'économie que les esclaves noirs arrachés à l'Afrique étaient naturellement bons, sobres, patients et travailleurs et, quant à l'état civil, le monarque considérait de son devoir de protéger par ses lois cet instrument de la félicité publique contre les excès de sévérité de leurs maîtres. La section de la même partie du Code sur la procréation des Noirs comprenait quatre articles. Son préambule invoquait l'épuisement du réservoir d'esclaves de Gambie et du Sénégal pour promouvoir la nécessité de favoriser leurs mariages. Ainsi l'article 1 stipulait que nul maître ne pouvait refuser à son esclave d'épouser une esclave d'un autre village ou d'une autre hacienda. L'article 2 prévoyait une habitation pour chaque couple tandis que l'article 3 un allègement du travail pour les femmes noires enceintes. Par contre

²⁴ L. Sala-Molins, *L'Afrique aux Amériques. Le Code Noir espagnol*, PUF, Paris, 1992, pp. 91-93.

²⁵ M. Bloch, *Comment et pourquoi finit l'esclavage antique*, dans *Mélanges historiques*, Paris, 1963, pp. 261-285.

²⁶ M. F. Renouz-Zagame, *Etat et propriété l'héritage de la tradition scolastique*, dans O. Vernier (ed.), *Études d'histoire du droit privé en souvenir de Maryse Carlin*, La Mémoire du Droit, Paris, 2008, pp. 707-709.

l'article 4 jugeait très préjudiciable les unions entre esclave et Noirs libres quant au rendement de leur travail et, sans l'interdire, laissait à la discrétion des maîtres le soin de trouver pour chaque esclave une compagne fidèle c'est-à-dire de même condition. Une section prévoyait la création d'une société hispano-américaine composée des planteurs et des savants et sous la houlette des ministres associés d'organiser une junta de l'agriculture afin d'améliorer le rendement non seulement du sucre, mais du coton, du café, de l'indigo et du tabac²⁷. A Cuba la spécificité de cette dernière culture fut de ne pas dépendre du mode d'exploitation esclavagiste en vigueur pour le sucre, mais longtemps elle dépendit de petits propriétaires qui, en outre, profitaient du marché annuel qui se tenait à La Havane au retour dans la métropole des navires chargés d'or et d'argent. Le sucre ne l'emporta d'ailleurs comme la première production de l'île que vers 1780²⁸.

Avec l'installation des Français en Acadie en 1604 puis, sous l'impulsion de Richelieu, en Guyane en 1626 puis aux Antilles à partir de 1635 c'est l'Etat qui se mit au service des planteurs et la servitude qui accompagna la colonisation conduisit à l'organisation de convois de femmes blanches aux Antilles entre 1635 et 1680 et à la légalisation dès 1670, puis, encore en 1699, à trente-six mois la durée du travail nécessaire au rachat de la liberté des engagés blancs. L'année même de la révocation de l'édit de Nantes Louis XIV annonça la promulgation du Code Noir. Le préambule prévoyait d'informer tous les officiers des îles de l'Amérique de la décision prise par science certaine d'y maintenir la discipline de l'Eglise catholique apostolique et de régler ce qui concernait le statut des esclaves. L'article 1 ordonnait que l'édit pris par Louis XIII afin de les chasser hors des îles tous les juifs qui y ont leur résidence ainsi que les ennemis déclarés du nom chrétien. Tandis que l'article 2 ordonnait aux maîtres de faire baptiser leurs esclaves, l'article 3 interdisait toutes les formes de religions à l'exception du catholicisme. L'article 4 stipulait par ailleurs que tout propriétaire d'esclaves noirs fasse profession à la dite religion apostolique et romaine, et l'article 5 complétait ces dispositions en défendant aux protestants résidents de s'occuper des affaires publiques²⁹. C'était rompre avec la tolérance qui avaient bénéficié aux protestants dont l'émigration dès les années trente du XVII^e siècle à partir des ports de La Rochelle et, dans une moindre mesure, de Bordeaux, vint relancer le négoce notamment par leur présence maritime et il pu même

²⁷ L. Sala-Molins, *L'Afrique aux Amériques. Le Code Noir espagnol* cit., pp. 131-134 et 153-156.

²⁸ D. Gonçalves, *La région havanaise, bastion de l'archaïsme et fer de lance de la modernité en Amérique, 1789-1820*, dans

Danielle Begot (dir.), *La plantation coloniale esclavagiste XVII^e-XIX^e siècles*, CTHS, Paris, 2008, pp. 188-190.

²⁹ L. Sala-Molins, *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*, PUF, Paris, 2005, pp. 14-15 et 90-101.

arriver que ceux ci jouent un rôle administratif. Louis XIV allait briser cet élan en décidant dès le lendemain de la promulgation du Code Noir de déporter aux Antilles les réformés qui refusaient de se convertir rejoignant ainsi le rang des réprouvés, mauvais garçons, prostitués ou forçats³⁰.

La discrimination raciale fut d'autant plus dure que le droit français donnait la primauté au civil conformément au gallicanisme dont Jacques Bossuet se fit le héraut et qui faisait du roi le gouverneur des consciences³¹. Ainsi en ce qui concernait la législation sur les mariages et les naissances suivant les articles 9, 10, 11, 12, 13. En effet, si les unions entre personnes libres et esclaves être célébrées avec le seul consentement du maître il était interdit aux curés de procéder aux mariages entre esclaves sans le consentement du maître et, les concubinages étant ouvertement pratiqués, les naissances illégitimes n'étaient passibles que d'une amende tout en refusant aux nouveaux nés tout accès à l'affranchissement, enfin la servitude était d'autant plus transmise par le sang que les enfants d'esclaves naissaient esclaves³². Cependant, fondé sur le pouvoir domestique, l'article 55 prévoyait que le maître dès l'âge de 20 ans pouvait affranchir par tous les actes entre vivants ou pour cause de décès, et de même par l'article 56 il pouvait faire de l'esclave son légataire universel, son exécuteur testamentaire ou le tuteur de ses enfants. La mise sous tutelle administrative de ces prérogatives en raison du trop grand nombre d'affranchissement ne s'y substitua que lentement. Par une ordonnance du 15 août 1711 le colon les îles du Vent dû respecter l'obligation de faire une demande motivée à l'intendant ou au gouverneur sous peine de nullité de l'acte voire après la confirmation de son extension à toutes les colonies antillaises par l'ordonnance du 15 juin 1736 la confiscation du libre et sa vente comme esclave au profit du roi. De plus fut conféré en 1743 aux autorités locales d'imposer une taxe sur toute procédure d'affranchissement. Conformément à ce durcissement, en Louisiane les mariages entre Blancs et libres de couleur furent interdit par la promulgation de la nouvelle version du Code Noir en 1724. Par exemple Pierre-Régis Dessalles, alors membre du Conseil souverain de la Martinique, réclamait encore en 1786 pour les îles du Vent de pallier les abus en matière matrimoniale par une stricte application du Code Noir. D'autre part le marquis de Laage, capitaine des dragons à Saint-Domingue, épousa une femme de couleur et fut révo-

³⁰ L. Abenon, *Les migrations des Protestants de la France du sud aux Antilles françaises au XVIIème siècle*, dans Jean-Pierre Amalric (dir.), *Culture et modes de sociabilité méridionaux*, CTHS, Paris, 2007, pp. 11-19.

³¹ E. Le Roy Ladurie, *L'Ancien Régime. De Louis XIII à Louis XV. I. L'Absolutisme en vraie grandeur (1610-1715)*, Hachette, Paris, 1991, pp.291-370.

³² L. Sala-Molins, *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan* cit., pp. 108-113.

qué, et, à la Guadeloupe, un notaire marié à une femme de couleur fut sur dénonciation déclaré dans l'incapacité d'exercer son office. Enfin le ministre Pontchartrain prescrivit en 1776 que en ce qui concernait la noblesse les mariages avec des mulâtres ou des négresses libres dérogeaient³³.

Avant le XVI^{ème} siècle les récits des géographes et voyageurs ayant abordé l'Afrique noire ont rapporté qu'elle était densément peuplée et économiquement florissante grâce à une production agricole abondante, un artisanat développé et un commerce dynamique. C'est au contact des pénétrations portugaises et marocaines que ce sont disloqués les grands empires et royaumes qui dominaient ces pays³⁴. Essentiellement ce sont les Mérinides qui empruntèrent les routes sahariennes pour y chercher l'or du Soudan. Quant aux portugais, mus d'abord par la quête d'un passage vers les Indes ils découvrirent les mines d'or du golfe de Guinée sous le règne de Henri le Navigateur³⁵. Si l'exploitation de la canne à sucre par les Portugais avait commencé très tôt dans les échelles de l'Atlantique à destination des Canaries dès 1312, de Madère en 1418, des Açores en 1452, du Cap Vert en 1456 et de Sao Tomé dans le golfe de Guinée en 1472³⁶, aussi bien qu'en Amérique castillane le besoin de main d'œuvre y favorisa la traite des Noirs et l'exil des hommes frappés d'une condamnation à mort ou aux galères³⁷. L'homme du sud selon la géographie de Montaigne est une allégorie. Ainsi les Brésiliens qui alimentèrent sa réflexion anthropologique n'étaient pas tant hommes du sud qu'hommes de l'ouest, ou antipodes, à l'époque où avec Thevet on rêvait des singularités de la France antarctique. En exigeant plus de rigueur des cosmographes, en opérant de constants parallèles entre les habitants du Nouveau Monde, accessoirement installés en bordure de la nouvelle "mer du Sud", et ceux de "par-deça", Montaigne en appelait précocement au postulat épistémologique qui fait que le changement dans la réalité est à la fois signe et concept et par conséquent l'événement et sa prospective³⁸, l'acculturation n'est pas une notion satisfaisante puisqu'elle conserve des témoignages écrits originels les caractères complémentaires de l'hétérogénéité des cultures en présence et

³³ J.F. Niort, *Les libres de couleur dans la société coloniale ou la ségrégation à l'œuvre (XVII^{ème}-XIX^{ème} siècles)*, «Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe», 2002, 131, pp. 66-68.

³⁴ R.A.Piumelle-Urbe, *Crime contre l'humanité, mémoire et devoir de réparation*, Conférence, Genève, 2006, p. 4.

³⁵ F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, Armand Colin, Paris, 1990, I, pp. 424-429.

³⁶ C.M. Cipolla, *Storia economica dell'Europa pre-industriale*, Il Mulino, Bologne, 2002, p. 255.

³⁷ G. Botero, *Della Ragion di Stato e Delle cause della grandezza delle Città* (1598), Forli, Bologna, 1990, pp. 219-220 et 231.

³⁸ O. Gannier, *Midi, sud, Antarctique: la fluctuante géographie de Montaigne*, dans Claudine Vassas (dir.), *Les suds. Construction et déconstruction d'un espace national*, CTHS, Paris, 2005, p.13.

la domination de l'une sur l'autre³⁹. L'atomisation politique du continent Noir en chefferies qui transformèrent des Africains en négriers est une question à approfondir. Ainsi la chute de l'empire du Mali provoqua des migrations et la sédentarisation des Peul en Afrique occidentale⁴⁰ tandis que l'exploitation des Caraïbes instaurait une relation étroite entre l'évolution du marché du sucre, du tabac et du café en Europe et l'esclavage.

L'instauration définitive des règles de l'Exclusif en France en 1727 fut à l'origine d'une recrudescence de la fraude et de l'interlope puisqu'elle imposait aux colonies le seul commerce avec la métropole à l'exclusion du trafic des bâtiments étrangers. Du coup les différents ports français purent bénéficier des primes qui favorisaient l'armement pour la traite. Si le commerce triangulaire profita d'abord aux Nantais dès le fin du XVII^e siècle il déclina après le rétablissement de l'Exclusif en 1783, qui avait été suspendu de fait durant la guerre de sept ans, au profit du port de Bordeaux dont l'avantage résidait dans sa capacité à exporter en droiture, vins, farines, viandes salées et aux produits manufacturés⁴¹. Alors que les pays d'Etats en France imposaient à la province ses limites vis-à-vis des parlements⁴², aux Antilles comme au Canada l'administration fut organisée sur le principe de la division entre l'intendant et le gouverneur qui prévalaient dans les départements français métropolitains de Brest, Rochefort, et Toulon. Le principe imposé par Colbert par l'ordonnance du 18 août 1669 fut d'interdire aux officiers d'être en même temps planteurs et en conformité que les vaisseaux de la marine ne pourraient se charger de transporter des marchandises⁴³. C'est Louis XIV qui en 1663 reprit en main la Nouvelle-France jusqu'alors gouvernée par la Compagnie des Cent-Associés. Ce domaine comprit au temps de sa plus grande extension à la veille du traité d'Utrecht de 1713 cinq colonies possédant chacune une administration propre: le Canada, l'Acadie, la baie d'Hudson, Terre-Neuve, la Louisiane. Outre la séparation des prérogatives civile et militaire, les officiers partageaient avec d'autres le Conseil souverain constituaient la plus haute cour de justice et ce

³⁹ N. Wachtel, *L'acculturation*, dans Jacques Le Goff, Pierre Nora (dir.), *Faire de l'histoire. I. Nouveaux problèmes*, Gallimard, Paris, 1974, pp. 174-175.

⁴⁰ J.L. Amselle, L'ethnicité comme volonté et comme représentation: à propos des Peul du Wasolon, «Annales E.S.C.», 1987, 2, pp. 465-489.

⁴¹ L. Hilaire-Pérez, *L'expérience de la mer. Les Européens et les espaces maritimes au XVIII^e siècle*, Seli Arsland, Paris, 1997, pp. 231-241.

⁴² F.X. Emmanuelli, *Un mythe de l'absolutisme bourbonien: l'intendance du milieu du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle (France, Espagne, Amérique)*, Publications de l'Université de Provence, Paris, 1981, pp. 175-176.

⁴³ M. Vergé-Franceschi, *Les gouverneurs des colonies françaises au XVIII^e siècle: l'exemple antillais et canadien*, dans *Les Européens et les espaces océaniques au XVIII^e siècle*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1997, pp. 107-128.

perdura jusqu'au traité de Paris de 1763 qui sanctionna la perte de cet espace au profit de l'Angleterre⁴⁴. Du même coup dans les Antilles le cadre militaire fut assoupli par la création en 1763 de deux chambres d'agriculture, l'une en Guadeloupe, l'autre à la Martinique. Chargée d'établir des rapports sur la gestion de ces colonies qui relevait habituellement de l'intendant. Cet essai reçut l'assentiment des autorités qui transformèrent l'administration en établissant un édit de 1783 sur «la police des nègres et gens de couleurs libres» qui en institutionnalisa le pouvoir consultatif jusqu'à sa suppression en 1787 au bénéfice de la création d'une assemblée coloniale dont les membres étaient élus au suffrage censitaire et dont les attributions en matière de fiscalité rapprochèrent les Antilles des pays d'Etats de la France métropolitaine. Une assemblée coloniale se réunit en Martinique le 17 octobre 1789 et décida que les représentants antillais soient chargés de rédiger des cahiers de doléances destinés aux Etats généraux de Versailles dont le trait saillant fut de réclamer l'abandon de l'Exclusif⁴⁵.

L'instauration du blocus continental par Napoléon Bonaparte en 1806 relança le port de Bordeaux par la concession du permis américain, qui après le rétablissement de bonnes relations diplomatiques avec les Etats-Unis profita au maintien avec ce pays des trafics supérieurs à tous les autres ports français additionnés⁴⁶. Ces réalités expliquent sans doute pourquoi l'omniprésence de l'Etat dans les affaires coloniales a retardé en France au bénéfice de la dimension nationale du phénomène l'introduction d'une historiographie européenne et mondiale⁴⁷. L'une des modalités de son renouvellement peut par exemple résider dans la relation entre la prosopopée d'une famille de commerçant et son insertion dans des affaires dont l'ampleur était mondiale. Ainsi de la fondation depuis 1701 de la maison Fornier et Gilly qui tint une place de premier plan parmi les négociants de Cadix jusqu'à sa mise en faillite en 1786. Situé à l'articulation de l'Ancien et du Nouveau Monde, ils se distinguèrent en affrétant des navires, venant ainsi se

⁴⁴ C. Melisson, *Les officiers de Marine en Nouvelle-France: exemple des commissaires et contrôleurs de Marine (1663-1763)*, dans P. Guillaume, L. Turgeon (dir.), *Regards croisés sur le Canada et la France. Voyages et relations du XVIème au XXème siècle*, CTHS, Paris, 2007, pp. 117-119.

⁴⁵ A. Mignot, *L'idée de représentation aux Petites Antilles. Les premières assemblées politiques: un compromis entre l'assimilation et l'autonomie sous les tropiques (1759-1791)*, «Bulletin de la société d'hi-

stoire de la Guadeloup», 2002, 132, pp. 7-11.

⁴⁶ S. Marzagalli, *Napoléon, l'Europe et le blocus continental à partir de l'exemple de trois villes portuaire: Bordeaux, Hambourg et Livourne*, dans Jean-Clément Martin (dir.), *Napoléon et l'Europe*, Colloque, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2002, pp. 75-77.

⁴⁷ C. Vidal, *La nouvelle histoire atlantique en France: ignorance, réticence et reconnaissance tardive*, dans *Nuevo Mundo. Mundos Nuevos*, Coloquios, 2008, 21 p.

mêler activement au caractère aléatoire de l'activité marchande. Transitaient en effet par Cadix les bâtiments pratiquant la circumnavigation entre les pays scandinaves et l'Italie, ceux qui voguaient vers les Indes orientales et ne manquaient pas de venir en Andalousie pour s'y approvisionner en métal blanc tandis que les bateaux qui reliaient Marseille aux Antilles y faisaient escale pour la même raison⁴⁸.

En Espagne, l'avènement des Bourbons à la suite de l'extinction de la lignée des Habsbourg fut un événement majeur qui transforma la dispersion de sa gouvernance en délégation de vice-royautés assemblées par le lien dynastique en monarchie centralisée sous Philippe V et son successeur Ferdinand VI avec l'instauration du maillage administratif par intendance inspiré de la France⁴⁹. Après la disparition de Charles III en 1788, auquel les *ilustrados* était très attaché, l'Espagne fut confrontée à la Révolution française en 1808 et le regard de l'Eglise fut à ce propos du plus grand intérêt. Ainsi du témoignage de l'évêque capucin de Saragosse Miguel de Santander, qui argumenta ainsi les raisons de sa soumission à Joseph Bonaparte:

Llamar guerra de religion a una guerra di puro intrès, a una guerra injusta, pero in orto origen que el pernicioso deseo de estender su dominacion, tan comun el animo del mas fuerte, es un error grosero: y pretender qua al clamor de la tropeta acudan los ministros del Altar con los soldados a sostener materialmente cualquier guerra juste, es transformar todos los principios del buen orden, y violar los preceptos mas ovios del Evangelio...El espiritu de Dios... es espiritu de orden...⁵⁰.

L'ouvrage *Dernières découvertes dans l'Amérique septentrionale de M. de La Salle, Mises au jour par M. le chevalier Tonti, Gouverneur du Fort Saint Louis, aux Islinois* qui parut à Paris en 1697 insista pour promouvoir le projet colonial louisianais sur la richesse et la beauté des terres, la bienveillance des Amérindiens et la prédisposition de ces derniers à se convertir. Après avoir soutenu que les Espagnols qui l'avaient cherché en vain donnèrent au fleuve le nom de *Rio Escondidos*, le récit évoque le bassin du Mississippi à la manière d'un jardin d'Eden à l'abondance facile⁵¹. Au siècle des Lumières en France l'effa-

⁴⁸ R. Chamboredon, *Temps perdu, temps retrouvé: l'activité des négociants français à Cadix dans la seconde moitié du XVIIIème siècle*, dans Claude Mazauric (dir.), *Temps social, temps vécu*, CTHS, Paris, 2007, pp. 162-174.

⁴⁹ J.H. Elliot, *Unity and Empire, 1500-1800: Spain and Europe*, dans Id., *The spanish world. Civilisazion and Empire Europe and the americas past and present*, Harry N. Abrams, New York, 1991, pp. 54-55.

⁵⁰ N. Rochaix, *L'Eglise d'Espagne et la France. Le cas de Miguel de Santander*, dans J. Saugnieux (dir.), *Foi et Lumières dans l'Espagne du XVIIIème siècle*, Presses Universitaires de Lyon, 1985, pp. 37-38 et 55.

⁵¹ P. Berthiaume, *Utopie et schizophrénie en Amérique du Nord*, dans P. Guillaume, L. Turgeon (dir.), *Regards croisés sur le Canada et la France. Voyages et relations du XVIème au XXème siècle* cit., pp. 191-211.

cement de la référence à la pensée sociale de l'Église présida à la séparation fondamentale entre la loi éternelle et la religion civile, considérant ainsi comme contradictoire les mots d'esclavage et de droit⁵². En 1788 l'Africain libre ancien esclave à la Grenade Ottobah Cigonao dénonçait l'usage abusif du livre de la Genèse pour justifier la malédiction de Canaan le fils de Cham condamné par Noé pour avoir vu sa nudité à être pour toujours l'esclave de ses frères⁵³. Pourtant, forte de nombreuses gnosés qui s'accumulaient comme une sédimentation, la pensée monothéiste depuis la sécularisation de l'originel ou complexe d'Adam jusqu'au rigorisme rabbinique et son mur de la Torah⁵⁴ a construit sa perception de l'égalité contre les abus du pouvoir impérial⁵⁵.

A la charnière des révolutions européennes et de la colonisation il faut donc compter avec le mouvement abolitionniste qui est à la fois solidaire de la métropole et autonome. Il se manifesta d'abord en métropole et notamment au Havre, mais aussi avec la création à Paris en 1788 de la société des Amis des Noirs, donc l'activité consista à préparer sur plusieurs générations une transition en faveur de l'abolition de la discrimination en droit des hommes de couleurs. Cet interminable instant où l'homme devait entrer dans le champ de l'état de nature Volney l'appela de ses vœux dès 1791. Au delà de 1793 pourtant il fallut se rendre à l'évidence le bon sauvage n'existait plus et c'est son opposé qui fut mis en exergue, le mauvais sauvage, le cannibale, suivant une correspondance de Benjamin Constant⁵⁶. C'est dans ce contexte ambivalent que la réussite de l'insurrection de Saint-Domingue en 1799 dû se couper de ses racines métropolitaines⁵⁷. La proclamation en février 1794 de la liberté générale pour l'ensemble du domaine colonial certes disputé par les Anglais ne fut pas une pétition de principe. Les planteurs émigrés qui, se déclarant ruinés, laissèrent progresser les friches tandis que le commerce extérieur s'effondrait, en subirent les conséquences et alimentèrent l'opinion déjà favorable des métropolitains en faveur du rétablissement de l'esclavage en 1802. Aux Antilles même il s'est agit de la forme que prit la réception de la Révolution française. La législation de la 1^{er} République avait en effet accordé aux esclaves le statut de cultivateur pérennisant ainsi d'un bord à l'autre de l'Atlantique le renversement du système d'exploitation

⁵² J.J. Rousseau, *Du contrat social ou principes du droit politique* (1762), Pierre Burgelin (ed.), Garnier-Flammarion, Paris, 1966, p. 49.

⁵³ L. Sala-Molins, *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan* cit., pp. 7-25.

⁵⁴ P. Vidal-Naquet, *Hérodote et l'Atlantide* cit., p. 50.

⁵⁵ L. Sféz, *Leçons sur l'égalité*, Fondation nationale des sciences politiques, Paris,

1984, pp. 86-87.

⁵⁶ X. Martin, *Mythologie du Code Napoléon. Aux soubassements de la France moderne*, Martin Morin, Bouère, 2003, pp. 406-409.

⁵⁷ C. Mazauric, *La société des Amis des Noirs (1788-1799). Contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage. Notice bibliographique*, «Annales historiques de la Révolution française», 1999, 317, p. 3.

économique au détriment des réalités locales⁵⁸. Le mouvement abolitionniste fut une réaction face à la servitude des femmes dans un contexte caribéen où le marronnage allait jusqu'à représenter un modèle exemplaire d'émancipation. A Cuba particulièrement il constitua une sorte de société des libres contre celle des maîtres⁵⁹. A Saint-Domingue s'il y eut des actes de bonne volonté de la part des planteurs blancs avec le passage de l'esclavage au salariat sous la République jacobine, l'insurrection menée par Toussaint Louverture conduisit par à coup à l'indépendance d'Haïti en 1804. Elle s'accompagna de la libération massive de 500 000 esclaves et d'une réforme agraire au bénéfice de nouveaux propriétaires, mulâtres, généraux et africains émancipés⁶⁰. Le blocus continental eut pour résultat de couper les relations entre les métropoles et les colonies d'Amérique et précipitèrent l'abolition de la traite simultanément par l'Angleterre, les Etats-Unis et le Portugal en 1807. Aux Antilles françaises le rythme des dégrèvements des produits coloniaux en provenance de l'étranger réclamé par les partisans de la suppression du monopole colonial et les révoltes d'esclaves à la Martinique provoquèrent en 1840 la création d'une commission spéciale sous la responsabilité du duc de Broglie établit un programme d'émancipation progressif sur dix ans⁶¹.

Aux Antilles la première pratique sociale fut le fait des Martiniquais Bissette et Fabien et du Guadeloupéen Mondésir Richard qui proposèrent des projets d'émancipation des gens de couleur dans les années 1830 consistant en concessions de terres, dans l'introduction d'un salariat souple, payé en nature ou suivant le bénéfice sur les profits de l'exploitation, enfin une vision communale avec la nomination d'un syndicat chargé de moduler l'ensemble des cultivateurs en fonction de la collectivité concernée. Il s'agissait d'une adaptation aux réalités locales de la pensée de Charles Fourier qui dès 1828 avait adressé une lettre au Ministère de la marine et des colonies sur l'abolition de l'esclavage par le moyen d'une industrie attrayante et l'initiative fut relayée en 1836 par le Guadeloupéen Charles Dain⁶². En

⁵⁸ B. Gainot, *Quel(s) statut(s) pour les cultivateurs sous le régime de la liberté générale? (1794-1802) ou Comment peut-on allier, sous la zone torride, l'industrie au bonheur?*, dans *La plantation coloniale esclavagiste XVIIème-XIXème siècles* cit., pp. 24-25.

⁵⁹ C. Mazauric, *Esclavage, résistances et abolitions. Notice bibliographique*, «Annales historiques de la Révolution française», 2001, 325, 2 p.

⁶⁰ S. Bianchi, *La colonie française de Saint-Domingue; Les Vengeurs du Nouveau*

Monde. Histoire de la révolution haïtienne. Notice bibliographique, «Annales historiques de la Révolution française», 2006, 345, 4 p.

⁶¹ D. Rigoulet-Roze, *De l'esclavage au salariat aux Antilles française: une chronologie*, dans *La plantation coloniale esclavagiste XVIIème-XIXème siècles* cit., pp. 287-320.

⁶² L. Elisabeth, *Fouriérisme et émancipation*, dans L. Abenon, D. Bégot, J.P. Sain-ton (dir.), *Construire l'histoire antillaise. Mélanges offerts à Jacques Adélaïde-Merlande*, CTHS, Paris, 2002, pp. 351-353.

métropole c'est plus tardivement que l'insertion du politique dans le monde du travail débuta. D'abord en 1841 par une forme de protection des enfants et des femmes en imposant suite à des enquêtes de l'Académie de médecine une réduction du temps de travail. Quant à la population masculine, tout commença avec la diminution le 2 mars 1848 de la durée quotidienne du travail de dix heures à Paris et à onze heures en province⁶³. Deux jours plus tard le sous secrétaire aux colonies Victor Schoelcher abolit définitivement l'esclavage.

Au nom du peuple français, le gouvernement provisoire de la République, considérant que nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves, décrète: une commission est instituée auprès du ministère provisoire de la Marine et des Colonies pour préparer dans les plus brefs délais, l'acte d'émancipation immédiate de toutes les colonies de la République⁶⁴.

Si la phase révolutionnaire avait débuté en février, elle prit rapidement une forme institutionnelle par l'élection au suffrage universel de l'assemblée le dimanche de pâques du 23 avril 1848, l'assemblée nomma début mai une commission exécutive composée de 5 membres: Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin. Mais l'âpreté des débats parlementaires poussa l'organe exécutif à prendre le 21 juin un décret qui mit le feu aux poudres, soit l'obligation faite aux ouvriers de moins de vingt-cinq ans rassemblés dans les ateliers nationaux conformément à la volonté initiale de proclamer le droit au travail pour tous de s'engager dans l'armée tandis que les autres seraient dispersés en province sous la menace de la suppression de leur solde. Du 23 juin au 26 juin 1848 au matin eut lieu spontanément à Paris un soulèvement populaire qui fut sévèrement réprimé sur l'ordre du ministre de la guerre Cavaignac par de nombreuses exécutions, incarcérations et déportations en Algérie⁶⁵. A l'aube de la IIIème République le phénomène du pantoufflage dans les années 1880 faisait passer les élites indifféremment de la haute fonction publique au monde des affaires⁶⁶. Viendra plus tard le temps de la revendication de la journée de huit heures qui sera accordé en concomitance après le dénouement du débat sur la séparation de l'Église et de l'État le 13 juillet 1906⁶⁷.

⁶³ O. Vernier, *Le temps du repos sous la Troisième République: des fêtes légales aux fêtes locales*, dans C. Mazauric (dir.), *Temps social, temps vécu* cit., pp. 67-68.

⁶⁴ L. Sala-Molins, *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan* cit., p. 278.

⁶⁵ M. Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)*, Seuil, Paris,

1992, pp. 70-78.

⁶⁶ C. Charle, *Le pantoufflage en France (vers 1880-vers 1980)*, «Annales E.S.C.», 1987, 5, p. 1115.

⁶⁷ O. Vernier, *Le temps du repos sous la Troisième République: des fêtes légales aux fêtes locales* cit., pp. 68-69.

On peut seulement constater qu'en France l'Etat providence avec ses lois sociales se construisit sur un mode conflictuel: "La Révolution est morte! Vive la Révolution!"⁶⁸. Déjà lors du vote de la Constitution de 1793 Harmand inaugurerait le débat en ces termes. «Les hommes qui voudront être vrais avoueront avec moi qu'après avoir obtenu l'égalité de droit, le désir le plus actuel, le plus actif, est celui de l'égalité de fait»⁶⁹. C'est donc à partir de la question de la propriété privée que se déploya la propriété sociale. Notamment il fallut attendre les modifications contenues dans la loi du 27 décembre 1890 pour que soit résilié de façon unilatérale le contrat de louages du service, qui jusqu'alors prévalait dans les transactions issues du code civil comme dans la jurisprudence des tribunaux s'appliquant à corriger l'inégalité des parties en présence, au bénéfice du contrat de travail⁷⁰.

Il est certain que le problème de l'épanouissement de l'Etat moderne dans le sud-ouest de l'Europe se trouva démultiplié lorsqu'il s'est agi de son extension en Amérique, en Asie et en Afrique. Cette diffusion a été discutée dans la mesure où il s'est agi de savoir s'il s'agissait d'un problème d'adaptation culturelle ou bien d'un retard de développement économique⁷¹.

Il est par conséquent difficile de parler de l'Etat providence en Espagne, puisque sa modernisation se heurta aussi bien à la difficile germination de la souveraineté nationale qu'au développement fractionné du marché économique qui favorisait la régionalisation des suffrages. Dans son récit "Vacances en Espagne", qui rassemblait ses notes prises dans la péninsule ibérique au cours de son séjour en 1843 et 1844, Edgar Quinet écrivit, certes, que le peuple espagnol était illuminé par les «éclairs de ces langues qui scintillent de la Castille au Chili allait reprendre dans le monde l'Esprit Nouveau», mais il soulignait aussi que «l'Espagne moderne n'a voulu jusqu'à ce jour devoir son salut qu'à la royauté et au catholicisme». Ce que craignait Edgar Quinet au fond c'était l'activité parcellaire et intermittente de ce pays⁷².

Or, l'apparition d'une différenciation entre régions et secteurs et zones d'expansion capitaliste y impliqua des oppositions gênant

⁶⁸ K. Marx, *Les luttes de classes en France 1848-1850*, Editions sociales, Paris, 1977, p. 100.

⁶⁹ R. Castel, *La propriété sociale: émergence, transformations et remise en cause*, «Esprit», 2008, 8-9, pp. 171-173.

⁷⁰ N. Dockes, *Autour des origines du contrat de travail*, dans O. Vernier (ed.), *Etudes d'histoire du droit privé en souvenir de Maryse Carlin* cit., pp. 317-319.

⁷¹ T. Couzin, *Coup d'Etat et révolution en Europe du sud-ouest (1640-1975)*, «Recherches Régionales», 2008, 191, pp. 10-11.

⁷² P. Gonnet, *Les traits originaux de l'Espagne au milieu du XIXème siècle, vus par E. Quinet*, dans C. Vassas (dir.), *Les suds. Construction et déconstruction d'un espace national*, CTHS, Paris, 2005, pp. 59-61.

l'émergence de la nation. Celles-ci renvoyaient à la formation des provinces qui au XVII^e siècle entendirent équilibrer d'importantes disparités régionales parmi lesquelles la forte attraction internationale de Séville et la polarisation de Barcelone vis-à-vis de la Catalogne. Partout ailleurs la ruine de la production artisanale qu'aucune fabrique de type industriel ne vint remplacer. Les investissements dans l'agriculture par quelques grands propriétaires ne réussit pas à augmenter le salaire réel des villageois habitués à l'autoconsommation et pour ainsi dire cette forme de développement échoua par la toute relative diminution de sa population sous la pression des disettes qu'accroissaient la concentration des capitaux. Tandis qu'en Angleterre, aux Pays-Bas et en France ces lentes mutations provoquèrent des soulèvements au XVII^e siècle, puis une grande Révolution à la fin du XVIII^e siècle, l'Espagne résista à cette tourmente du moins avant qu'elle ne devint débitrice du temps du monde⁷³.

S'il est vrai qu'il faille chercher dans la fonction d'historicité la certitude que les hommes ne font qu'un⁷⁴, celle-ci trouva sa première manifestation dans le principe suivant lequel les Indiens réunissaient tous les caractères de l'innocence. Les réductions du Paraguay appartinrent à ce courant de pensée qui essaya de protéger les Indiens Guaranis de l'esclavage lorsque Philippe III concéda en 1609 le gouvernement de ce territoire aux Jésuites⁷⁵.

On trouve encore trace de ce principe à propos du métissage dans les Caraïbes jusque dans le code civil haïtien de 1825. Sa spécificité tenait en effet dans le traitement favorable destiné aux enfants naturels et dans le cadre d'une citoyenneté élargie puisqu'il suffisait pour en disposer d'être né en Haïti ou en pays étranger d'un père ou d'une mère haïtien⁷⁶.

Après l'avortement du projet de Confédération de Simon Bolivar sanctionné au congrès de Panama en 1826, la guerre arracha le Venezuela et l'Équateur à la Grande Colombie en 1839 et l'Uruguay et le Paraguay aux Provinces-Unies du Rio de la Plata, laissant ainsi toute latitude aux États-Unis d'intervenir conformément à la doctrine énoncée par le président Monroe en 1823⁷⁷. À l'origine de la voie hispano-américaine des révolutions il y eut finalement l'incapacité de copier le

⁷³ J.G. Da Silva, *En Espagne. Développement économique, subsistance, déclin*, Mouton, Paris, 1965, 219 p.

⁷⁴ C. Morazé, *La logique de l'histoire*, Galimard, Paris, 1967, pp. 59-64.

⁷⁵ C. Lugon, *La République des Guaranis. Les jésuites au pouvoir (1610-1768)*, Éditions ouvrières, Paris, 1970, pp. 21-27.

⁷⁶ A.G. Cabanis, M.L. Martin, *Un exemple de créolisation juridique modulée: le code civil haïtien de 1825 et le code napoléon*, «Revue internationale du droit comparé», 1996, 2, pp. 443-456.

⁷⁷ B. Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, Paris, 2002, pp. 70-75.

modèle nord-américain et l'échec de l'adoption du modèle français dans la mesure où la continuité des Lumières demeura ternie par la rupture avec l'expérience impériale de Napoléon après son mariage avec Marie-Louise en 1810 qui créa ainsi une nouvelle dynastie⁷⁸. L'ordre napoléonien fut également rejeté au Portugal parce qu'il s'opposait à un équilibre impérial différent qui dû cependant composer après l'installation du régent Dom Joao et de la cour à Rio de Janeiro en 1808 avec le succès du nationalisme au Brésil⁷⁹.

Si avant même Christophe Colomb la Méditerranée des Caraïbes rassemblait la péninsule du Yucatan et le Venezuela, la Guyane et les Antilles, la navigation autour de ses îles en fit un ensemble d'échange d'esclaves, de métisses, de mulâtres et de clandestins d'autant plus inquiétant par la fréquence des ouragans⁸⁰. Une fois déprise du colonial ce lien indicible n'était porteur d'aucun message politique susceptible d'être détourné sinon du point de vue de la pédagogie d'une mémoire aujourd'hui controversée, dont les figures héroïques demeurent nécessaires à la fondation des nations, et dans l'ensemble ramassés comme des formes de l'historicité de la mémoire.

La tradition catholique ne fut pas dans les Amériques hispaniques purement et simplement sécularisée au contraire de la sévérité du Très chrétien dans les Amériques françaises qui étouffa toutes velléités d'insertion de l'esclave dans la société civile.

Le droit que le pacte social donne au souverain sur les sujets ne passe point, comme je l'ai dit, les bornes de l'utilité publique. Dans la République dit le marquis d'Argenson chacun est parfaitement libre en ce qu'il ne nuit pas aux autres. Les sujets ne doivent compte au souverain de leurs opinions qu'autant que ces opinions de nuisent pas à la communauté. Or il importe bien à l'Etat que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs: mais les dogmes de cette religion n'intéressent ni l'Etat ni ses membres qu'autant que ces dogmes se rapportent à la morale, et aux devoirs que celui qui la professe est tenu de remplir envers autrui et que le souverain n'a point de compétence dans l'autre monde⁸¹.

On ne peut nier que si l'expérience européenne issue de la colonisation des Amériques de part les équivoques sur l'appréhension du droit naturel importa dans la révolution de l'Occident⁸², c'est bien lors

⁷⁸ L. Castro Leiva, *Les paradoxes des révolutions hispano-américaines*, «Revue internationale des sciences sociales», 1989, 119, pp. 55-69.

⁷⁹ J.G. Da Silva, *Que pouvaient les Portugais apprendre de la Révolution française? Une question à l'Histoire* cit.

⁸⁰ R. Romano, *Europa e altri saggi di sto-*

ria, Donzelli, Roma, 1996, pp. 104-105.

⁸¹ J.J. Rousseau, *Du contrat social ou principes du droit politique* cit., p. 63.

⁸² J. Godechot, *La grande nation. L'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, Aubier, Paris, 1983, pp. 23-41.

de l'industrialisation avec ses temporalités plus ou moins retardées que se développa deux pratiques sociales. Aussi la création des Bourses du travail et la naissance du parti ouvrier la France⁸³, comme l'impact de la théologie de la libération en Amérique latine au lendemain de Vatican II⁸⁴, sont-elles issues de traditions puisque c'est de part leur enracinement dans le passé qu'elles apportèrent des solutions modernes à l'exploitation de l'homme par l'homme.

⁸³ J. Julliard, *Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe*, Paris, 1971, pp. 116-134.

⁸⁴ D.H. Levine, *L'impact de la théologie de*

la libération en Amérique latine, «Archives des sciences sociales des religions», 1990, 71, pp. 43-62.